

Surveillance sanitaire en Bourgogne et en Franche-Comté  
**Point n°2010/36 du 9 septembre 2010**

Informations du jeudi 2 au mercredi 8 septembre

| A la Une |

## Contamination localisée d'un réseau d'eau par du benzène

Suite à la plainte d'un usager relatif à l'odeur de l'eau du réseau de distribution publique, un prélèvement d'eau du robinet a montré la présence de composés organiques volatils aromatiques : 800 µg/L (microgrammes par litre) de benzène, 290 µg/L d'éthyl-benzène, 3 800 µg/L de toluène, et en total des différents isomères, 600 µg/L de xylène et 123 µg/L de triméthylbenzène. Ces concentrations sont importantes, notamment en benzène (80 fois supérieure à la concentration maximale admissible dans l'eau potable) qui est reconnu comme cancérigène (leucémie).

Les analyses complémentaires demandées par l'ARS et la Cire ont révélé la présence d'hydrocarbures aliphatiques légers de 5 à 8 atomes de carbone (du pentane à l'octane) et du MTBE (méthyl tertio-butyl ether), anti-détonnant ayant remplacé le plomb dans l'essence depuis son interdiction, signant ainsi une contamination par l'essence et excluant le gazole (de 13 à 20 atomes de carbone).

L'absence vérifiée, par prélèvement et analyse, d'une contamination similaire à l'amont de cette antenne du réseau d'eau a orienté la recherche de l'origine de la contamination vers une station service située à proximité du réseau et à l'amont du lieu de la plainte.

La contamination par retour d'eau a été exclue suite à l'investigation sur place de l'ARS. Le processus de contamination le plus vraisemblable est celui de la perméation, c'est-à-dire passage de l'essence à travers la canalisation, sans qu'elle soit fissurée ou cassée. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que le phénomène est connu avec des canalisations en PVC, matériau en présence dans cette affaire.

Le problème du réseau public a été résolu rapidement par la mise hors service de la canalisation et son remplacement par une nouvelle canalisation passant en dehors du secteur de la station service. Cela a permis de lever l'interdiction temporaire d'utilisation de l'eau, tant pour les usages domestiques que commerciaux (boulanger...).

La présence d'essence dans le sol, son origine (fuite de la cuve d'essence, déversement lors d'une livraison ou d'un achat...) ainsi que la zone concernée restent à confirmer. Un risque pourrait exister à plus long terme avec la migration souterraine de la pollution. Pour ces raisons, l'ARS a saisi la Dreal (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), chargée de la police des installations classées pour la protection de l'environnement, dont font partie les stations service.

## | Signalements |

Ces informations sont recueillies dans le cadre de dispositifs différents selon la région et ne sont pas exhaustives. Nous remercions les partenaires qui permettent à la Cire de vous renseigner sur cette actualité.

Pour signaler un événement sanitaire, contactez la délégation territoriale ARS de votre département

## | Tableau 1 |

Nombre de cas pour 5 maladies à déclaration obligatoire par département

Département	Bourgogne				Franche-Comté			
	21	58	71	89	25	39	70	90
Rougeole								
Méningite								
Légionellose			2		1	1	4#	
Hépatite A								
TIAC*							1**	

\* Toxi-Infektion Alimentaire Collective \*\* 1 TIAC familiale touchant deux personnes

# 1 investigation est en cours pour déterminer s'il existe un lien entre les cas

## Autres signalements :

- 3 cas de tuberculose : 1 dans le Doubs, 1 dans le Jura et 1 en Haute-Saône
- 1 restriction de consommation d'eau potable affectant moins de 100 habitants exposés à une contamination bactériologique en Haute-Saône
- 1 épidémie de *Shigella sonnei* concernant 3 familles dans le département de Haute-Saône
- depuis fin août, des signalements répétés de cas de légionellose en Saône-et-Loire font suspecter une source commune de contamination sur deux secteurs différents, avec trois cas par secteur

La surveillance non spécifique est développée par l'InVS depuis 2004 avec une SURveillance SANitaire des Urgences et des Décès (Sursaud). Chaque matin, la Cire utilise des modèles statistiques pour détecter des variations inhabituelles et interprète le cas échéant les données journalières avec les services producteurs.

Des informations détaillées figurent en annexe [\[en savoir plus...\]](#).

**Commentaires :**

Pas d'augmentation inhabituelle à signaler pour les indicateurs surveillés en Bourgogne et en Franche-Comté.

**Complétude :**

Les indicateurs des hôpitaux de Semur-en-Auxois, Auxerre et Tonnerre n'ont pas pu être pris en compte dans les figures en annexe 2 (figures à hôpitaux constants).

-  Pas de hausse significative
-  Hausse significative
-  Données récentes non reçues

| Tableau 3 |

**Evolution des 7 derniers jours des indicateurs de surveillance des urgences et des décès (Sursaud)**

Source	Indicateur	Bourgogne	Franche-Comté
Urgences	Passages totaux		
	dont < 1 an		
	dont ≥ 75 ans		
	dont hospitalisations		
SAMU	Affaires		
SOS Médecins	Actes		
Etat Civil	Décès		

Les termes utilisés sont décrits dans le Glossaire [\[ouvrir...\]](#).

Nous remercions nos partenaires de la surveillance locale :

Réseau Sentinelles,  
Réseau Grog,  
SOS Médecins,  
Réseau Sursaud®,  
ARS et délégations territoriales,  
InVS,  
Samu Centre 15,  
Atmosfair Bourgogne,  
Asqab Franche-Comté,  
ainsi qu'à l'ensemble des professionnels de santé qui participent à la surveillance.

La présentation détaillée de ces partenaires est disponible à l'adresse suivante : <http://www.fc-sante.fr/cire/partenaires.htm>

Vous retrouverez en même temps les bulletins auxquels ils contribuent.

Des informations nationales et internationales sont accessibles sur les sites de l'InVS <http://www.invs.sante.fr>, du Ministère chargé de la Santé et des Sports <http://www.sante-sports.gouv.fr>, de l'Organisation mondiale de la Santé <http://www.who.int/fr>.

**Equipe de la Cire Bourgogne/Franche-Comté**

**Coordonnateur**  
Claude Tillier

**Epidémiologistes**  
François Clinard  
Olivier Retel  
Lucie Schapman  
Anne Serre  
Jeanine Stoll  
Sabrina Tessier

**Statisticienne**  
Sandrine Daniel

**Stagiaire**  
Thomas Jeanmaire

**Secrétariat**  
Clotilde Anglerot

**Directeur de la publication**  
Françoise Weber, Directrice Générale de l'InVS

**Rédacteurs**  
L'équipe de la Cire

**Diffusion**  
Cire Bourgogne/Franche-Comté  
2, place des Savoirs  
BP 1535 21035 Dijon Cedex  
21000 Dijon  
Tél. : 03 80 41 98 84  
Permanence : 06 74 30 61 17  
Fax : 03 80 41 99 53  
Courriel : [ars-bourgogne-franche-comte-cire@ars.sante.fr](mailto:ars-bourgogne-franche-comte-cire@ars.sante.fr)  
<http://www.invs.sante.fr>  
<http://www.fc-sante.fr/cire>